RENAULT TRUCKS

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

Annexe 8 conforme à la directive CEE 2001/11/CE, arrêté du 23 décembre 2002

VV66-14

N° 2252

Echéance de validité de la présente attestation (1) : 09/07/26

Je soussigné :

- station agréée par le constructeur :

- adresse :

- vérificateur : REZEAU Tony

atteste que le système de limitation ou le limitateur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limitateur : 90 km/h

- Véhicule : A 3 EX-464-NN

- Marque : Renault

- Type : D 26

- N° de série (N° VIN) | U | F | 6 | 2 | 0 | H | 8 | 6 | 0 | S | B | 0 | 0 | 2 | 4 | 1 | 8 |

Fait le : 10/07/25

Lieu : les Herbiers

Code du plombage : F497

Signature du vérificateur :

(1) Date attestation + 1 an : 09/07/26

Exemplaire à conserver avec les papiers du véhicule

Réf. : 50 00 269 006